



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023
LISTE DES DELIBERATIONS

ARTICLE L.2121-25 MODIFIE DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, **Salle du conseil municipal en mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien VUILLEMARD.

Étaient présents : Julien VUILLEMARD, Michèle PERRIAND, Karine GRAZIANO, Michel MASSON, Géraldine BECQUER-MIET, Daniel SÉGOUFFIN, Julien FLAMIER, , Jean-Claude BERGER, Rolande BERNARD, Dominique CARUSO, Maria MORVAN, Christine FALLETTI, Jocelyne MICHAUD, Caroline CHAIGNE, Bernard LEVEL, Christophe ROCHER, Corinne PLA - PAUCHON, Cédric JACQUEY, Cécile DESPINASSE et Bernadette VANEL

Membres absents représentés : Michel POCHON a donné pouvoir à Michel MASSON
Loubna AMIROUCHE a donné pouvoir à Karine GRAZIANO
Yves THEVENIN a donné pouvoir à Jean-Claude BERGER
Karim HARZOUZ a donné pouvoir à Julien FLAMIER
Vincenzo URSI a donné pouvoir à Julien VUILLEMARD
Lionel SERRA a donné pouvoir à Bernard LEVEL
Pascale MALGOUYRES a donné pouvoir à Corinne PLA-PAUCHON

Secrétaire de séance Jocelyne MICHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 27
présents : 20
représentés : 7

Date de la convocation : 17 mai 2023

N° de la délibération	Objet	Vote
D 23 05 2023/01	Vide grenier de- Vernaison : approbation du règlement et des tarifs	Adoptée à l'unanimité
D 23 05 2023/02	Syndicat Mixte du Rhône, des Iles et des Lônes (SMIRIL) : Communication du rapport annuel 2022	Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2022

D 23 05 2023/03	<p>Création de postes permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste permanent, à temps complet, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (tous grades), à compter du 1^{er} juin 2023 - un poste permanent, à temps complet, sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (tous grades), à compter du 1^{er} juin 2023 - un poste permanent, à temps complet, sur le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, à compter du 1^{er} juin 2023, selon la proposition énoncée ci-dessus. <p>Fixe la rémunération sur la base des grilles indiciaires du grade correspondant aux postes mentionnés ci-dessus.</p>	<p>Adoptée par</p> <p>21 voix POUR,</p> <p>6 ABSTENSIONS (Pascale MALGOUYRES, Christophe ROCHER, Corinne PLA - PAUCHON, Cédric JACQUEY, Cécile DESPINASSE Bernadette VANEL)</p>
D 23 05 2023/04	Convention de dérogation à la carte scolaire VERNAISON-CHARLY	Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations affichée le 25 mai 2023



Le Maire,
Julien VUILLEMARD